



Talmont-Saint-Hilaire, le 20 janvier 2021

Madame, Monsieur, chers Propriétaires,

Les membres du bureau de l'ASL se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021, qu'elle vous apporte Bonheur, Santé et prospérité.

Nous vous remercions d'avoir été nombreux à participer à la dernière assemblée générale de notre village.

Malheureusement vous n'avez eu la possibilité exclusive que de voter par correspondance.

Cette assemblée est exceptionnelle !

- Exceptionnelle, car cette AG dématérialisée pour une première fois est une réussite ;
- Exceptionnelle, car malgré ce travail d'importance pour prendre connaissance de l'AG et retourner le formulaire de vote, vous étiez 832 votants.

812 votes par correspondance reçus dans les délais impartis et 30 votes sont arrivés hors délais et n'ont donc pas été comptabilisés.

Vous avez approuvé à une large majorité les points à l'ordre du jour. Concernant la question de la convention de mise à disposition des espaces aquatiques le résultat du vote est le suivant :

VOTANTS

| | |
|------------|-----|
| POUR | 682 |
| CONTRE | 108 |
| ABSTENTION | 22 |

Comme annoncé sur la convocation de l'AG, vous pouvez consulter l'intégralité du PV sur le site internet de l'ASL à l'adresse suivante : aslbourgenay-e-monsite.com.

Nous tenons à la disposition des propriétaires l'intégralité des votes par correspondance, consultable sur rendez-vous.

Le bureau de l'ASL se penchera dès la semaine prochaine sur l'organisation et le mode d'accès aux espaces aquatiques.

Espérons toutefois que nous pourrons à l'avenir tenir de nouveau des AG classiques.

Nous vous souhaitons une bonne réception de ces informations.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Bien à Vous

Jean OUBA
Président de l'ASL